

Date d'affichage : 03/10/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 02/10/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET

Excusé : D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Changement de niveau après parution des groupes :

ATTIN : U15à8B : amende 50€.

LUMBRES : U14A : amende 50€.

MERLIMONT : U17D : amende 50€.

NEUFCHATEL U15F : amende 50€.

PREURES ZOTEUX : U14B : amende 50€.

GROUP.CANCHE AUTHIE B : U15E : : amende 50€.

Changement de niveau après parution des groupes :

ST MARTIN AU LAERT U16B : amende 50€.

Retrait d'équipes avant le début des compétitions :

CALAIS BALZAC U11 Nord D3 : amende 24€

CALAIS GD PASCAL U11 Nord D3 : amende 24€.

LE PORTEL STADE D : U13 Ouest D3 : amende 24€.

OSTROHOVE B : U11 Ouest D3 : amende 24€.

THEROUANNE : U13 Est D3 : amende 24€.

Mail de la JS Desvres en date du 20/09/19 déclarant le forfait général de son équipe SD7F : amende 100€.

Courrier de Audruicq déclarant le forfait général de son équipe U15B : amende 50€.

Courrier de Isques déclarant le forfait général de son équipe U16C : amende 50€.

Courrier de Longfossé déclarant le forfait général de son équipe U19D : amende 50€.

Journées des 14-15/09/2019 :

SD6G-50545.1 LE PORTEL US C/LE PORTEL AS. 1^{er} forfait de Le Portel US C (mail du club). Homologué : LE PORTEL US C 0 – LE PORTEL AS 3 par forfait. Amende 22€ à Le Portel US.

FEMà8D1B-52239.1 COYECQUES/SURQUES ESCOEUILLES. Evocation d'une fraude sur identité par Surques Escoeuilles. Dossier mis en attente : transmis à la Commission de Discipline.

U17D-53855.1 MERLIMONT/ATTIN. 1^{er} forfait de Merlimont. Homologué : MERLIMONT 0 – ATTIN 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Merlimont.

U17E-53884.1 CREMAREST/LONGFOSSE-ST MARTIN BOULOGNE. 1^{er} forfait de St Martin Boulogne. Homologué : CREMAREST LONGFOSSE 3 – ST MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Amende 14€ à st Martin Boulogne.

U17E-53886.1 EQUIHEN/BOULOGNE CONTI. 1^{er} forfait de Equihen. Homologué : EQUIHEN 0 – BOULOGNE CONTI 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Equihen.

U14A-54278.1 LES ATTAQUES COULOGNE/COQUELLES. 1^{er} forfait de Les Attaques/Coulogne. Homologué : LES ATTAQUES/COULOGNE 0 – COQUELLES 3 par forfait. Amende 14€ à Les Attaques/Coulogne.

Journées des 21-22/09/2019 :

SD2A-50143.1 LANDRETHUN LE NORD/ARDRES. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD2C-50235.1 ETAPLES HV/CAMIERS. 1^{er} forfait de Camiers (mail du club). Homologué : ETAPLES HC 3 – CAMIERS 0 par forfait. Amende 25€ à Camiers. Match retour le 08/03/2020 à Etaples HV.

SD3A-50322.1 NORTKERQUE B/LES ATTAQUES. 2^{ème} forfait de Les Attaques (mail du club). Homologué : NORTKERQUE B 3 – LES ATTAQUES 0 par forfait. Amende minorée 38€ à Les Attaques. Match retour le 08/03/2020 à Nortkerque.

SD4C-50728.1 HARDINGHEN/OYE PLAGE B. 2^{ème} forfait de Oye Plage B (mail du club). Homologué : HARDINGHEN 3 – OYE PLAGE B 0 par forfait. Amende minorée 38€ à Oye Plage. Match retour le 08/03/2020 à Hardinghen.

SD5D-52032.1 BRIMEUX B/MERLIMONT B. 2^{ème} forfait de Brimeux B (mail du club). Homologué : BRIMEUX B 0 – MERLIMONT B 3 par forfait. Amende minorée 38€ à Brimeux.

SD5E-51242.1 CAMIERS B/EQUIHEN C. 1^{er} forfait de Camiers B (mail du club). Homologué : CAMIERS B 0 – EQUIHEN C 3 par forfait. Amende 25€ à Camiers.

SD5E-51246.1 VIEIL MOUTIER B/BEZINGHEM B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de match sur la tablette par l'équipe de Vieil Moutier B. Homologué : VIEIL MOUTIER B 0 – BEZINGHEM B 3 par pénalité. Amende 80€ à Vieil Moutier.

SD6C-51560.1 RENESCURE B/WARDRECQUES C. Réserves de Renescure pour le motif suivant : l'équipe de Wardrecques C n'est pas en mesure de présenter un candidat au tirage au sort visant à désigner l'arbitre de la rencontre. Confirmées, appuyées, mais non recevables, le match ayant eu lieu. Homologué : RENESCURE B 2 – WARDRECQUES C 4. Droits non remboursés à Renescure.

SD6E-51651.1 LE PARCQ VIEIL HESDIN/AUCHY LES HESDIN B. 2^{ème} forfait de Le Parcq Vieil Hesdin (mail du club). Homologué : LE PARCQ VIEIL HESDIN 0 – AUCHY LES HESDIN B 3 par forfait. Amende 35€ à Le Parcq Vieil Hesdin.

SD6G-50548.1 LE PORTEL GPF B/OUTREAU US. 2^{ème} forfait de Outreau US (mail du club). Homologué : LE PORTEL GPF B 3 – OUTREAU US 0 par forfait. Amende minorée 25€ à Outreau US. Match retour le 08/03/2020 à Le Portel GPF.

SD7G-51513.1 GUINES MARAIS C/CALAIS SO D. 2^{ème} forfait de Calais SO D (mail du club). Homologué : GUINES MARAIS C 3 – CALAIS SO D 0 par forfait. Amende 35€ à Calais SO. Match retour le 08/03/2020 à Guines Marais.

SD7G-51514.1 SAINT INGLEVERT B/BREMES B. 1^{er} forfait de Brêmes les Ardres B. Homologué : SAINT INGLEVERT B 3 – BREMES LES ARDRES B 0 par forfait. Amende 22€ à Brêmes les Ardres. Match retour le 08/03/2020 à Saint Inglevert.

FEMà8D1A-52196.1 LANDRETHUN LE NORD/WISSANT. 2^{ème} forfait de Landrethun le Nord (mail du club). Homologué : LANDRETHUN LE NORD 0 – WISSANT 3 par forfait. Amende 23€ à Landrethun le Nord.

U19A-53916.1 GUINES MARAIS/COQUELLES. 1^{er} forfait de Guines Marais. Homologué : GUINES MARAIS 0 – COQUELLES 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Guines Marais.

U19A-53918.1 CALAIS BEAU MARAIS/BLERIOT. 1^{er} forfait de Calais Beau Marais. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 – BLERIOT 3 par forfait. Amende 14€ à Calais Beau Marais.

U19C-53973.1 SENLECQUES/CUCQ. 1^{er} forfait de Cucq. Homologué : SENLECQUES 3 – CUCQ 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Cucq.

U19D-54000.1 LA CAPELLE LES BOULOGNE/LONGFOSSE. 1^{er} forfait de Longfossé. Homologué : LA CAPELLE LES BOULOGNE 3 – LONGFOSSE 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Longfossé.

U17E-53890.1 CONDETTE/EQUIHEN. Match arrêté à la 46^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Equihen. Homologué : CONDETTE 9 – EQUIHEN 0 par pénalité. Amende 30€ à Equihen.

U16A-54339.1 CALAIS GRAND PASCAL B/CALAIS BEAU MARAIS. 1^{er} forfait de Calais Beau Marais. Homologué : CALAIS GRAND PASCAL B 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Beau Marais.

U16B-54365.1 MAMETZ/EPERLECQUES. 1^{ER} forfait de Mametz. Homologué : MAMETZ 0 – EPERLECQUES 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Mametz.

U16D-54423.1ST LEONARD/LE PORTEL STADE B. 1^{er} forfait de Saint Léonard. Homologué : ST LEONARD 0 – LE PORTEL STADE B 3 par forfait. Amende 14€ à Saint Léonard.

U14B-54308.1 MARQUISE B/BEAURAINVILLE. 1^{er} forfait de Beaurainville. Homologué : MARQUISE B 3 – BEAURAINVILLE 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Beaurainville.

Journée du 28/09/2019 :

FEMà8D1B-52244.1 BONNINGUES LES ARDRES/COYECQUES. Inscription sur la FMI d'un licencié de Bonningues les Ardres suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 07/10/19. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES 0 – COYECQUES 8 par pénalité. Amende 100€ à Bonningues les Ardres.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 16/10/2019 à 14H30.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET